



BULLETIN DE LA DIVISION DES SERVICES À LA CONSOMMATION – 2018-04

Destinataires : Titulaires de permis actuels et futurs titulaires en vertu de la *Loi sur le démarchage*
Objet : Nouveau processus de demande en ligne

La FCNB adopte un nouveau processus de demande et de renouvellement des permis exigés en vertu de la *Loi sur le démarchage*. À compter du 15 octobre 2018, les demandes devront être présentées dans le portail de la FCNB à <https://portal.fcnb.ca>.

Pour les titulaires de permis actuels et les futurs titulaires de permis, la mise en œuvre du nouveau processus entraînera les changements suivants :

Demande d'un nouveau permis À compter du 15 Octobre 2018, toutes les demandes d'un nouveau permis devront être remplies et présentées dans le portail de la FCNB. Les demandes sur support papier ne seront pas admises après cette date.

Renouvellement d'un permis Les titulaires de permis actuels dont le permis vient à expiration d'ici le 31 octobre 2018 devront remplir le formulaire papier selon le processus actuellement en vigueur. Il est vivement recommandé de présenter ces formulaires de demande de renouvellement bien avant la date butoir du 31 octobre 2018, pour qu'il y ait suffisamment de temps pour l'examen des demandes et le renouvellement des permis avant la date d'expiration.

Les titulaires de permis actuels dont le permis vient à expiration après le 31 octobre 2018 devront remplir le formulaire de demande de renouvellement en ligne. Nous n'accepterons aucun formulaire papier de demande de renouvellement pour les permis qui viennent à expiration après le 31 octobre 2018.

Tous les titulaires de permis actuels dont le permis vient à expiration d'ici le 31 octobre 2018 recevront une lettre contenant des instructions sur la création d'un compte dans le portail et la façon de lier leur permis actuel à leur compte. **Les titulaires de permis ne devraient pas tenter de créer un compte dans le portail avant d'avoir reçu ces instructions.**

Questions Un guide sur l'utilisation du portail et les divers processus de demande en ligne est disponible dans la page Foire aux questions de notre portail à <http://fcnb.ca/portalfaq.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements, envoyez-nous un courriel contenant votre nom, votre numéro de téléphone et votre question à l'adresse consumer.licensing@fcnb.ca

Émis par :

Alaina M. Nicholson
Directrice des services à la consommation

Date : 15 octobre 2018